

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 4 avril 2006 à 19 h 45 à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Madame Johanne Harvey	

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Christian Lafrance	Coordonnateur des Services de l'informatique et du transport scolaire

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une vingtaine de membres du personnel de l'École secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite ainsi que deux personnes de La Tuque High school.

---

Président(e)

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 293 0406 :**

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0406-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 4.5 Grief patronal.
- 5.1.1 CLD Mékinac.

QU'à l'article 10.1, le mot « enseignants » soit remplacé par le mot « professionnels ».

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 294 0406 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 21 mars 2006 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0406-04, soit adopté avec la modification suivante :

- ✓ À la résolution 273 0306, ajouter le nom de monsieur Maurice Poudrier parmi l'énumération du dernier paragraphe.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite les personnes à prendre la parole.

Sur ce, des interventions sont successivement faites par monsieur Karol Quessy et Michel Richard, représentants de l'école La Tuque High school, d'une part, pour demander que cette école soit considérée comme école primaire pour leur horaire et, d'autre part, pour connaître le processus décisionnel afférent au dossier de l'horaire des écoles.

D'autres interventions sont faites par des représentants de l'École secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite soient messieurs Pierre Plamondon, Jean-Pierre Frigon, Jacques Gingras et madame Odette Thiffeault concernant le dossier de la modification de l'horaire des écoles 2006-2007. Il est alors exprimé l'opposition du personnel et des intervenants de cette école à une modification de l'horaire actuel. Il est notamment demandé que cette école soit considérée différemment des autres écoles de la commission scolaire. De même, des situations particulières quant à l'écart des horaires sont soulignées.

---

Président(e)

Au terme des interventions, madame la présidente Danielle Bolduc remercie les personnes.

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale. Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Bussière, est invité à présenter un projet de politique relative aux contributions financières exigées des élèves. Il est procédé au dépôt de ce projet.

Projet de politique relative aux contributions financières exigées des élèves

**RÉSOLUTION 295 0406 :** Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet de politique relative aux Contributions financières exigées des élèves, tel que décrit au document 0406-05.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général, monsieur Claude Leclerc, présente le dossier relatif aux horaires des écoles en 2006-2007. S'ensuivent des échanges au cours desquels il est demandé, à 20 h 20, la tenue d'un huis clos.

Huis clos

**RÉSOLUTION 296 0406 :** Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 45, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 297 0406 :** Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit ouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Relativement au dossier des horaires des écoles en 2006-2007, le directeur général soumet à ce moment-ci une recommandation, à laquelle il est donné suite par le conseil des commissaires et une résolution est adoptée en ce sens.

Horaire des écoles 2006-2007

**RÉSOLUTION 298 0406 :** CONSIDÉRANT qu'à compter de l'année scolaire 2006-2007, l'horaire hebdomadaire des élèves du primaire sera allongé de quatre-vingt-dix minutes;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle réalité a nécessité l'élaboration d'un projet d'horaires des écoles;

CONSIDÉRANT que le projet d'horaires des écoles 2006-2007 a été soumis à la consultation du comité de parents et des conseils d'établissement;

---

Président(e)

CONSIDÉRANT que le projet suppose que dorénavant l'horaire des écoles primaires débutera avant celui des écoles secondaires (inversion des horaires);

CONSIDÉRANT que les résultats de cette consultation indiquent une très forte majorité en faveur de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE qu'à compter de l'année scolaire 2006-2007, les cours dispensés à l'ordre d'enseignement primaire débutent avant ceux de l'ordre d'enseignement secondaire selon les balises générales décrites dans le document 0406-06.

Adopté majoritairement

Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand inscrit sa dissidence eu égard à la résolution 298 0406.

Sur un autre sujet, monsieur Leclerc mentionne son orientation quant au poste de directeur de centre de formation professionnelle actuellement vacant au Carrefour Formation Mauricie suite au départ de monsieur Denis Lampron. Il est ainsi précisé qu'il sera procédé à une affectation temporaire pour les prochains mois et il est suggéré de procéder à l'ouverture et à l'affichage de ce poste pour un comblement en juin prochain. Les membres du conseil des commissaires expriment leur accord quant à cette approche et adoptent la résolution ci-après décrite.

Affichage et composition du comité de sélection pour le poste de direction du Carrefour Formation Mauricie

**RÉSOLUTION 299 0406 :**

CONSIDÉRANT, par suite de la nomination de monsieur Denis Lampron au poste de directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, qu'un poste est vacant au Carrefour Formation Mauricie;

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE qu'il soit procédé à l'affichage à l'interne de ce poste au mois de mai prochain pour un comblement prévu au mois de juin 2006;

QUE soit également formé un comité de sélection pour ce poste composé des personnes suivantes :

- ✓ Nicole Bourassa, commissaire;
- ✓ Réjean Gélinas, commissaire;
- ✓ Serge Lafontaine, commissaire;
- ✓ Line Lecours, commissaire;
- ✓ Claude Leclerc, directeur général;
- ✓ Daniel Bussière, directeur général adjoint;
- ✓ Denis Lampron, directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

---

Président(e)

QUE le mandat de ce comité de sélection soit de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au choix de la personne candidate à ce poste;

QU'il demeure finalement entendu qu'il sera procédé à une affectation temporaire jusqu'au comblement de ce poste.

Adopté unanimement

Par la suite, il est procédé au dépôt d'un rapport suite à un Lac-à-l'Épaule du conseil des commissaires.

Suivi des recommandations formulées au Lac-à-l'Épaule d'avril 2005

**RÉSOLUTION 300 0406** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 0406-07 relatif au suivi des recommandations formulées au Lac-à-l'Épaule d'avril 2005.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les membres du conseil des commissaires adoptent une résolution relative à un processus de médiation concernant des griefs.

Processus de médiation concernant des griefs

**RÉSOLUTION 301 0406** : CONSIDÉRANT le grief patronal soumis le 5 octobre 2005, portant le numéro du greffe de l'Éducation 2002-0005953-5110;

CONSIDÉRANT le grief syndical soumis le 28 novembre 2005, portant le numéro du greffe de l'Éducation 2002-0006247-5110;

CONSIDÉRANT la recommandation du greffe de l'Éducation et la Fédération des commissions scolaires du Québec;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'entreprendre une démarche de médiation susceptible d'amener les parties à rechercher des solutions permettant de résoudre les problématiques soulevées par les griefs ci-haut mentionnés ainsi que toute autre problématique que l'arbitre souhaite discuter avec les parties en cause;

QUE soit confié le mandat à Me Jean-Guy Ménard d'agir à titre de médiateur dans le processus de médiation à venir;

QUE monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, et monsieur Bertrand Rodrigue, directeur des Services des ressources humaines, soient mandatés pour agir à titre de représentants de la Commission scolaire de l'Énergie dans le cadre des procédures de médiation;

---

Président(e)

QUE ces derniers puissent s'adjoindre toute personne qu'ils considèrent utile aux fins d'assurer la bonne marche de la médiation;

QUE le conseil des commissaires soit informé régulièrement de l'évolution des travaux en regard du processus de médiation;

QUE tout projet d'entente à intervenir ou à ratifier entre les parties soit soumis à l'approbation du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les commissaires, une résolution est adoptée pour soumettre la candidature de madame Danielle Bolduc pour représenter la commission scolaire au sein du conseil d'administration du C.L.D. Mékinac.

Appui à la candidature de madame Danielle Bolduc au C.L.D. Mékinac à titre de représentante du milieu Éducation

**RÉSOLUTION 302 0406 :**      CONSIDÉRANT que le C.L.D. Mékinac sollicite des candidatures pour siéger au sein de son conseil d'administration notamment comme représentant du milieu Éducation;

Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la candidature de madame Danielle Bolduc au sein du conseil d'administration du C.L.D. Mékinac comme représentante du milieu Éducation;

QUE madame Danielle Bolduc soit autorisée à représenter la Commission scolaire de l'Énergie au conseil d'administration du C.L.D. Mékinac dans l'éventualité où sa candidature est retenue par cet organisme.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Madame Maryse Demers soumet alors à l'adoption du conseil des commissaires les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire. Une résolution est adoptée sur ce dossier.

Règles de passage du primaire au secondaire

**RÉSOLUTION 303 0406 :**      CONSIDÉRANT, en référence à l'article 233 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, sous réserve de celles prescrites au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT, en référence aux articles 233 et 244 de la Loi sur l'instruction publique, que les consultations requises ont été effectuées;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire soient adoptées telles que décrites au document 0406-08.

Adopté unanimement

Poursuivant, et en référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le directeur général adjoint, monsieur Daniel Bussière, soumet à l'attention des commissaires les projets de calendriers scolaires 2006-2007, pour fins de consultation. Il est procédé au dépôt de ces calendriers.

Projets de calendriers scolaires 2006-2007 en formation générale des adultes et en formation professionnelle

**RÉSOLUTION 304 0406** : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soient déposés, pour fins de consultation, les projets de calendriers scolaires 2006-2007 en formation générale des adultes et en formation professionnelle, décrits au document 0406-09.

Adopté unanimement

Sur un autre dossier concernant le Secrétariat général et les Communications, des informations sont fournies relativement au processus pour le choix des œuvres d'art pour le personnel retraité. Les membres du conseil des commissaires expriment leur accord quant à ce processus et une résolution est adoptée en ce sens.

Processus pour le choix des œuvres d'art pour le personnel retraité

**RÉSOLUTION 305 0406** : Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit adopté le processus pour le choix des œuvres d'art pour le personnel retraité décrit au document 0406-10.

Adopté unanimement

Par la suite et après avoir reçu les renseignements du directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, les membres du conseil des commissaires autorisent un emprunt auprès de Financement-Québec.

Emprunt de 4 782 000 \$ auprès de Financement Québec

**RÉSOLUTION 306 0406** : ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 109 1005 adoptée le 4 octobre 2005, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie (la « commission scolaire ») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 4 782 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « Société »);

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE :

\_\_\_\_\_  
Président(e)

1. QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 4 782 000 \$ (l' « emprunt ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 4 782 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
5. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel de la présidente, du directeur général, du directeur général adjoint, du secrétaire général ou du directeur des services des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Il est alors procédé à la désignation de trois commissaires pour siéger à la Commission de négociation du personnel professionnel.

Désignation de commissaires – Commission de négociation du personnel professionnel

**RÉSOLUTION 307 0406 :**

CONSIDÉRANT la résolution 286 0306 créant la Commission de négociation du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner trois commissaires pour faire partie de cette Commission de négociation du personnel professionnel;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soient membres de la Commission de négociation du personnel professionnel les commissaires suivants :

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire



- ✓ Denis Boulianne;
- ✓ Sylvie Dupont-Simard;
- ✓ Johanne Harvey.

Adopté unanimement

En référence aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet une recommandation quant au choix d'une entreprise pour la fourniture d'une collection de vêtements aux élèves de l'École secondaire Val-Mauricie. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Contrat –  
Collection de  
vêtements à  
l'École secondaire  
Val-Mauricie

**RÉSOLUTION 308 0406 :**            CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 291 0306, que la Commission scolaire de l'Énergie n'a pas renouvelé le contrat avec le Groupe Action Sport Marketing Inc. pour la fourniture d'une collection de vêtements à l'ensemble des élèves de l'École secondaire Val-Mauricie pour l'an prochain;

CONSIDÉRANT, suite à un appel d'offres le 19 janvier dernier auprès de 5 fournisseurs pour la fourniture d'une collection de vêtements à l'École secondaire Du Rocher pour l'année scolaire 2006-2007, que la commission scolaire a retenu les services de la Maison Piacente;

CONSIDÉRANT que la Maison Piacente a collaboré en 2005 avec les responsables de l'École secondaire Val-Mauricie pour l'élaboration d'une collection vestimentaire;

CONSIDÉRANT l'urgence de retenir un nouveau fournisseur pour le renouvellement de la collection de vêtements à l'École secondaire Val-Mauricie pour l'année scolaire 2006-2007;

CONSIDÉRANT la consultation des intervenants de l'école sur ce dossier et leur accord quant au choix de l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le contrat, pour l'année scolaire 2006-2007, pour la fourniture d'une collection de vêtements aux élèves de l'École secondaire Val-Mauricie soit accordé à Maison Piacente;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 16 mars 2006.

---

Président(e)

À ce moment-ci, soit à 21 h 30, il est procédé une suspension de la séance.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 309 0406** : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 50, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 310 0406** : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

**RÉSOLUTION 311 0406** : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 05, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de celle-ci.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 312 0406** : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 313 0406** : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire